



# INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 17 SEPTEMBRE 2023 de 10h à 18h organisé par le Collectif Plaisance

**Dossier d'inscription à déposer à l'accueil du Centre Socioculturel  
ou à envoyer par courrier à : Collectif Plaisance – 4 allée de l'Ille – 44700 ORVAULT  
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.**

## ▶ INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

NOM :
PRÉNOM :
Téléphone
Adresse :

## ▶ TARIFS EMPLACEMENTS

		Nombre d'emplacements :
Habitants du quartier Plaisance	10 €	
Autres	12 €	
Le jour même	16 €	
Enfants de moins de 10 ans ne vendant que des jeux d'enfants	gratuit	
	<b>TOTAL :</b>	

## ▶ DOCUMENTS À JOINDRE À L'INSCRIPTION

- ✓ Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité
- ✓ Le chèque correspondant à votre inscription, à l'ordre du Collectif Plaisance

## ▶ DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Monsieur ou Madame, .....  
**reconnait avoir connaissance du règlement (voir au dos du document)** et m'engage sur l'honneur à ne pas faire plus de deux vides greniers dans l'année 2023 comme l'exige la Préfecture.  
Je déclare participer à ce vide grenier en tant que particulier.

Date :

Signature :



**CENTRE SOCIOCULTUREL DE PLAISANCE**

4 allée de l'Ille - 44700 ORVAULT (Tram ligne 3, arrêt Plaisance)  
02 40 76 94 47 - [www.centresociocultureldeplaisance.fr](http://www.centresociocultureldeplaisance.fr)

# Règlement

## VIDE GRENIER DU 17 SEPTEMBRE 2023 organisé par le Collectif Plaisance

**Article 1** : les exposants doivent respecter le règlement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions contraires au règlement ou susceptible de troubler l'ordre Public ou Moral de la manifestation.

**Article 2** : les dossiers d'inscriptions sont disponibles à partir du 22 août et sont à retirer au centre socioculturel et sur notre site internet [www.centresociocultureldeplaisance.fr](http://www.centresociocultureldeplaisance.fr)

**Article 3** : Les exposants peuvent se présenter le matin entre 8h00 et 10h. Passer cet horaire, les personnes se verront refuser l'installation de leur stand même si celui ci est payé. Toutes les voitures doivent être retirées avant 9h pour l'accueil du public.

**Article 4** : les exposants s'engagent à recevoir le public entre 10h00 et 18h00.

**Article 5** : en cas de désistement ou de mauvaises conditions météorologiques aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 6** : la vente d'animaux, d'armes, d'articles neufs et de produits alimentaires est interdite.

**Article 7** : les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de vol, de casse ou pour tout autre préjudice.

**Article 8**: aucun objet ne doit rester sur l'emplacement. Vous devez tout remballer. Il n'y aura pas de poubelles prévues à cet effet.

**Article 9** : les organisateurs ne fournissent ni tables ni chaises.

**Article 10** : les emplacements seront affectés le jour même. L'exposant se doit de respecter l'emplacement désigné par le Collectif Plaisance, aucun exposant ne peut s'installer sur un emplacement sans autorisation. Tous les emplacements sont identiques et sont situés sur le parking du Centre Commercial de Plaisance.



**CENTRE SOCIOCULTUREL DE PLAISANCE**

4 allée de l'Ille - 44700 ORVAULT (Tram ligne 3, arrêt Plaisance)  
02 40 76 94 47 - [www.centresociocultureldeplaisance.fr](http://www.centresociocultureldeplaisance.fr)